



Polygynie : atteinte à l'égalité des sexes et stratégies de survie des femmes et des enfants.

Par DIKASA Engondo Modeste^{1*}

Abstract

This article aims to present the different perceptions of polygamy, specifically polygyny, by those who experience it on a daily basis, i.e. women, children and men. All these three components of the polygamous family were analyzed with regard to the theme of gender equality and the rights of women and children.

To achieve these objectives, we used complementary qualitative collection methods: * one the collection of life stories from polygynous families and adults who have lived in a polygynous family, using the techniques of snowballs and survey with a sample of 120 people in the city of Lubumbashi, in the Democratic Republic of Congo; * the other documentary, based on already existing studies of polygamy.

Keyword: polygamy, polygyny, gender equality, survival strategies for women and children

Résumé

Le présent article vise à présenter les différentes perceptions de la polygamie, précisément de la polygynie, par ceux qui la vivent au quotidien, c'est-à-dire les femmes, les enfants et les hommes. Toutes ces trois composantes de la famille polygame ont été analysées au regard de la thématique de l'égalité des sexes et de droits des femmes et des enfants.

Pour atteindre ces objectifs, nous avons utilisé des méthodes qualitatives complémentaires de collecte : * l'une la récolte de récits de vie auprès des familles polygyniques et des adultes ayant vécu dans une famille polygynique, en utilisant les techniques de **boules de neige** et d'enquête avec un échantillon de 120 personnes dans la ville de Lubumbashi, en République Démocratique du Congo ; * l'autre documentaire, basée sur les études de la polygamie déjà existantes.

Mot clé : polygamie, polygynie, égalité de sexes, stratégies de survie des femmes et des enfants

Introduction

À l'heure où l'on parle de plus à plus de la valeur de la femme, de l'égalité des sexes, des droits de la femme et des enfants, quel regard devons-nous avoir sur la polygamie ?

Bien qu'interdite légalement en République démocratique du Congo, la polygamie, est et reste une réalité sociologique vivante. Elle est vécue aussi bien dans nos villages qu'en villes. A travers cet article, nous voulons voir ce que pensent les femmes et les enfants qui sont dans cette situation de poly union.

^{1*} Professeur Associé à l'Institut Supérieur de Statistique de Lubumbashi (ISS/L'shi) RDC

La question de la polygamie, d'après Najat Vallaud Belkacem, peut paraître moins brutale que celles des mutilations sexuelles féminines ou de mariages forcés. Cependant n'oublions pas que, dans toute société, les violences sexistes et sexuelles ne sont que le révélateur extrême de toutes les autres inégalités entre les femmes et les hommes²¹.

Dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes, on cite très souvent les mutilations sexuelles féminines, les mariages forcés, les harcèlements sexuels mais de moins en moins la polygynie qui constitue aussi une forme de violence faite à la femme.

Nous intéressant à la polygynie, dans cet article, notre but n'est pas de vouloir pointer du doigt ou d'excuser la polygamie, mais d'en avoir une bonne compréhension tout en dénonçant les inégalités entre les sexes, pour permettre aux femmes qui en pâtissent de reconquérir leur autonomie et de dégager les conséquences de cette union sur la vie des enfants.

Dans la quasi-totalité des coutumes congolaises, avoir plusieurs épouses était symbole de force, de réussite économique, une garantie de laisser une grande progéniture. D'aucuns s'y plaisent même aujourd'hui, mais peu se soucient de ce que la femme et les enfants pourraient bien ressentir face à cette situation.

Le terme « polygamie » signifie l'union simultanée d'un homme ou d'une femme à plus d'un conjoint. Le vrai terme est polygynie, mais on a tendance à dire « polygamie » pour « polygynie ». Quand une femme se marie avec plusieurs hommes, on parle de polyandrie. Ce générique englobe donc les notions de bigamie, de polyandrie et de polygynie.

En République Démocratique du Congo, la polygynie tout comme la polyandrie est interdite dans le code de la famille, articles 408, 409, 410, 411 et 412. Si les articles 408 et 409 s'intéressent et condamnent la bigamie, donc la polygynie³², les articles 410, 411 et 412 démontrent l'interdiction de la polyandrie en RDC.⁴³ En France la polygamie est interdite et dénoncée comme une grave atteinte à l'égalité entre les femmes et les hommes⁵⁴.

²¹ Discours Najat Vallaud Belkacem, 57^e session ONU, cité par Cheffi Brenner ADANLETE dans *Les actes de la journée d'étude du 30/5/2013 au sujet de la polygamie*, p.6

³² Article 408 : Quiconque, étant engagé dans les liens d'un mariage enregistré ou célébré devant l'officier de l'état civil, en aura fait enregistrer ou célébrer un autre avant la dissolution ou l'annulation du précédent, sera puni du chef de bigamie d'une peine de servitude pénale de un à trois mois et d'une amende de 100 à 300 zaires ou de l'une de ces peines seulement. L'action publique et l'action civile peuvent être intentées tout le temps que subsiste l'état de bigamie. Elles s'éteignent par la dissolution du premier ou du second mariage ou par la validation du second. Article 409 : Sera puni des sanctions prévues à l'article 395, alinéa premier, l'officier de l'état civil qui aura célébré ou enregistré le mariage d'une personne alors que celle-ci est engagée dans les liens d'un précédent mariage, s'il connaissait ou devait connaître cette circonstance.

⁴³ Article 410 : Il est interdit à toute personne qui, en vertu de la loi ou de la coutume, a le droit de garde sur une fille ou une femme: 1. de la remettre en mariage ou en vue du mariage dans tous les cas où, en vertu de la coutume, ce mariage entraîne l'obligation de cohabiter avec plusieurs hommes simultanément ou successivement; 2. de conclure ou de promettre toute convention relative au même objet; 3. de réclamer ou de recevoir toute somme ou valeur à titre d'avance ou de paiement de dot dans les mêmes conditions. Article 411: Il est interdit : 1. de conclure toute convention tendant à assurer à plusieurs hommes l'usage commun d'une épouse ; 2. de réunir dans cette intention toutes sommes et valeurs, d'en faire remise ou offre à la personne qui a le droit de garde sur la fille ou la femme convoitée; 3. de faire usage de tout droit que lui conférerait sur une fille ou sur une femme une coutume ou une convention contraire à la présente loi. Article 412 : Est interdit, l'accomplissement de toute cérémonie coutumière de nature à placer une fille ou une femme sous le régime de la polyandrie ou en faire naître la conviction.

⁵⁴ Les actes de la journée d'étude du 30 mai 2013 au sujet de la polygamie, p.5

Le matériau fondamental de notre étude s'articule autour d'un plan divisé en trois points. Le premier consiste à appréhender les dévers explicatifs de la polygamie ainsi que les différentes configurations de celle-ci en milieu urbain. Dans le deuxième point, il est question de comprendre comment la polygamie perpétue les inégalités entre les femmes et les hommes qui la vivent. Le troisième et dernier point revient sur les ramifications de la polygamie dans la vie des enfants et le développement des stratégies de survie.

La polygamie est une pratique ancienne que l'on rencontre dans de nombreux pays. Elle permet à l'homme d'épouser plus d'une femme, de vivre « une monogamie séquentielle pour les femmes et juxtaposée pour les hommes »⁶⁵ ou « une monogamie à fidélité multiple »⁷⁶. Malgré divers travaux annonçant sa disparition (Clignet, 1987, Kaugmann, Lesthaeghe et Meekers, 1989, Marcoux 1991) à cause de la pauvreté notamment en milieux urbains, l'urbanisation, l'occidentalisation, l'individualisation, le boom démographique, la scolarisation et la féminisation du travail, etc., la polygynie reste toujours aussi actuelle, bien que toutes ses justifications restent quelque peu controversées. Elle a une origine à la fois culturelle, sociale et économique.

Conscient de controverses autour de la polygynie, nous pensons qu'il est utile ici de donner quelques explications sur son fondement avant de présenter ses configurations et ses conséquences sur les enfants.

1 .Les dévers explicatifs et les différentes configurations de la polygynie

1.1. Les dévers explicatifs de la polygynie

La polygynie est une question largement traitée dans la littérature, contrairement à ce qu'on peut imaginer. Elle est largement traitée dans la littérature anthropologique, sociologique et psychologique. Dans toutes ces littératures, on trouve aussi quelques explications de la polygynie, de fois de manière laconique.

En psychologie, la polygynie s'expliquerait par la tendance frénétique de l'homme à ne pas se satisfaire avec une seule femme, comme si les femmes pouvaient se satisfaire avec un seul homme. Donc, il s'agirait d'un instinct sexuel particulièrement poussé chez l'homme, l'homme qui est toujours insatisfait serait un peu en quête d'un « épanouissement » dont la sexualité, la pulsion sexuelle serait une échappatoire possible, une issue possible. Ainsi, beaucoup d'écrits renvoient la polygynie à cette insatisfaction sexuelle innée chez l'homme, et qui perdure parfois au-delà de son temps car elle est parfois transmise de façon transgénérationnelle⁸⁷.

Une autre explication à la fois sociologique et psychologique prend en compte le narcissisme. Elle trouve que l'homme est un enfant en manque d'amour ; et, qui a besoin de prouver son existence à chaque instant. Et pour cela, l'homme doit nouer une relation avec la femme pour en faire son miroir. La femme devient ainsi un substitut maternel qui viendrait combler un manque narcissique qui serait béant. Donc à travers la polygynie, l'homme se donne l'occasion, en quelque sorte, de multiplier les miroirs pour pouvoir surtout disposer d'amour et pour pouvoir retrouver de l'amour dans ces différentes relations.

⁶⁵ Fainzang Sylvie et Journet Odile (1988), *La femme de mon mari, Anthropologie du mariage polygamique en Afrique et en France*, Paris, L'Harmattan, 172p

⁷⁶ Expressions utilisées pour désigner la polygamie par Sadio Ba GNING, « Polygamie : Ménage unique, pluriel ou complexe », in UEPA, 6^e Conférence Africaine sur la population, Ouagadougou, Burkina Faso, 5-9 décembre 2011.

⁸⁷ Les actes de la journée d'étude du 30 mai 2013 au sujet de la polygamie P43.

Dans ces deux modèles d'explication on a trop mis l'accent sur l'homme, en omettant complètement la question de la féminité, la question de la femme alors qu'elle est centrale dans les liens inter sexes. Les recours à des interprétations culturalistes, donc anthropologiques les plus courants expliquent de manière magistrale la difficulté de l'homme à se sentir égal à la femme. Donc, il y a la tendance chez l'homme à vouloir absolument dominer la femme, la mettre en difficulté via entre autre, la polygynie.

Ainsi, la polygynie apparait comme un système institué, plus légal, permettant de casser la femme en la mettant dans une posture de vulnérabilité permanente, en la soumettant à l'épreuve de rivalité, de jalousie, du choix impossible du partenaire ; et qui, ne lui permet pas de s'opposer, ou tout simplement, de faire un choix de vie. C'est dans ce cadre que la polygynie apparait comme une forme de maltraitance instituée, pour casser la femme, pour lui enlever toute possibilité de faire un choix.

L'étude de cette pratique culturelle, qu'est la polygynie, rend compte de sa complète inscription dans le rapport hommes - femmes. Dans ces rapports inter sexes, depuis la nuit des temps, la volonté de l'homme serait d'essayer, autant que faire se peut, de l'épargner de quelque chose qui viendrait de la femme, surtout quelque chose dont il ne connaît pas forcément la nature, mais qui viendrait déranger son équilibre personnel et son narcissisme.

Si pour l'homme, la polygynie apparait comme une manière d'affirmer sa consistance, sa toute puissance, sa virilité, une manière de circonscrire son territoire, la question de la femme et des enfants n'est pas forcément posée pour lui. Seule, la question de son narcissisme individuel et social l'intéresse. C'est-à-dire, le sentiment qu'il a de lui-même, de sa virilité et de sa toute-puissance ; et, en même temps, le prestige social qu'il peut obtenir. Et donc, à partir d'une interprétation de la culture, de la religion, de la tradition, il faut valoir à tout prix ce droit à la polygynie. Par la polygamie ou mieux la polygynie donc, l'homme a beaucoup d'enfants et devient important dans la tribu. Par la polygynie, il multiplie les alliances, élargit le champ de son pouvoir et devient un personnage important de la cité.

1.2. Les différentes formes de la polygynie

La polygynie se présente sous des formes différentes à Lubumbashi. Notre enquête a permis d'identifier trois formes : la polygynie en résidence commune, en résidence séparée et celle **en résidence conjointe et cuisine séparée** ou avec cuisine collective.

1.2.1. La polygynie en résidence commune

Dans la polygynie traditionnelle, surtout en milieux ruraux, les coépouses résident quotidiennement dans la même concession avec le mari. Mais, avec l'urbanisation, la pauvreté et la féminisation du travail, ce type de ménage est devenu de plus en plus rare.

Les épouses sous l'ordre et la charge de leur époux commun habitent la même concession avec leurs progénitures en respectant le tour. Dans cette forme, les femmes partagent à deux, à trois ou à quatre les ressources et la résidence du mari. Le mari reçoit ses repas auprès de celle qui est de tour.

1.2.2. La polygynie en résidence séparée

Aujourd'hui à Lubumbashi comme dans beaucoup de villes, les coépouses résident de plus en plus de manière séparée. Elles reçoivent chez elles à tour de rôle leur époux. Lorsque celui-ci est malade, il reste généralement chez la première épouse, considérée comme son épouse légitime et officielle. Car les autres sont souvent considérées comme de parasites, de voleuses de mari des autres⁹⁸, comme on a l'habitude de le stigmatiser à Lubumbashi, les « Daa mwizi ». Le revenu de l'époux est géré en fonction du nombre d'épouses. Le mari réside à tour de rôle dans les résidences de ses épouses. Il est le chef de tous ces ménages. Cette situation est davantage mise en avant lorsque les femmes acquièrent une certaine autonomie financière, mais aussi par souci d'autonomie sociale.

1.2.3. La polygynie en résidences séparées avec cuisine commune ou séparée

Le souci de laisser une progéniture abondante et le prestige de la « femme féconde » est davantage mis en scène dans le cadre de la polygynie. Le fait que les femmes s'abandonnent à une concurrence effrénée pour l'enfantement afin d'attirer de plus en plus l'amour du mari peut être une source de tensions entre les coépouses. C'est ainsi que certains époux préfèrent loger une partie de leurs épouses en dehors du ménage principal avec possibilité d'avoir la cuisine unique ou séparée.

Dans le cas de la cuisine commune, les coépouses non cohabitant se rendent régulièrement dans le ménage principal pour faire la cuisine et prendre leurs repas. Le petit déjeuner est pris aussi ensemble ou séparément. La polygynie est vécue à mi-temps entre la résidence principale du mari et le ménage-dortoir des autres épouses. Mais très souvent pour éviter que la rivalité entre les coépouses débouche sur des conflits, entraînant une scission au sein du ménage, chaque coépouse cuisine séparément pour son noyau familial. Le mari partage au quotidien sa résidence et ses ressources avec ses épouses. Il reçoit ses repas auprès de celle qui est de tour ou encore obligé, comme on le désigne maintenant dans le jargon peu populaire et imagé de Lubumbashi de « *faire le tour de salle* ». C'est-à-dire d'aller manger le repas lui préparé par chacune de ses épouses chez elles, pour éviter de problèmes et témoigner ainsi son amour vis-à-vis de chacune d'elles.

En apparence simple, la polygynie s'avère être une réalité complexe et difficile à vivre si l'on tient compte des différentes situations liées au statut de la femme, à l'égalité des sexes et aux droits de la femme et des enfants. Ces situations vont de l'inégalité de traitement, inégalité de répartition des ressources économiques entre les coépouses, à des sévices corporels et moraux, à des luttes les plus âpres et les coups bas entre les coépouses.

2. La polygynie et la perpétuation des inégalités entre les femmes et les hommes

Dans la constitution de la République Démocratique du Congo, spécialement ce qui concerne les droits humains, des libertés fondamentales et des devoirs du citoyen et de l'Etat, à la page 5, il est écrit : « *Le constituant tient à réaffirmer l'attachement de la République Démocratique du Congo aux Droits humains et aux libertés fondamentales tels que proclamés par les instruments juridiques internationaux auxquels elle a adhéré. Aussi,*

⁹⁸ Prisca KUETE Balunda, « polygamie : Les femmes qui la vivent en parlent » Mémoire de Licence en Sociologie, ISES/Lubumbashi, 2017-2018 (la seconde épouse, dans nos sociétés est vue comme une voleuse d'homme. On ne croit pas que l'amour puisse être leur seule motivation. La société condamne par défaut la seconde épouse. Elle n'est venue que par intérêt. Elle n'a rien pour la dédouaner).

a-t-il intégré ces droits et libertés dans le corps même de la Constitution. A cet égard, répondant aux signes du temps, l'actuelle Constitution introduit une innovation de taille en formalisant la parité homme-femme ».

En outre, l'Article 14 de la même constitution stipule que : *« Les pouvoirs publics veillent à l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard de la femme et assurent la protection et la promotion de ses droits. Ils prennent, dans tous les domaines, notamment dans les domaines civil, politique, économique, social et culturel, toutes les mesures appropriées pour assurer le total épanouissement et la pleine participation de la femme au développement de la nation. Ils prennent des mesures pour lutter contre toute forme de violences faites à la femme dans la vie publique et dans la vie privée. La femme a droit à une représentation équitable au sein des institutions nationales, provinciales et locales. L'Etat garantit la mise en œuvre de la parité homme-femme dans lesdites institutions. La loi fixe les modalités d'application de ces droits ».*

En observant les rapports entre Hommes et femmes en union polygynique, nous constatons que les inégalités entre les hommes et les femmes persistent nonobstant toutes les dispositions légales. Surtout lorsque l'on sait que les femmes n'ont pas la liberté de choix, et que la souffrance éprouvée par celles-ci n'est pas prise en compte ni par la société, ni par la famille.

2.1. La polygynie, une acceptation résignée et apprise.

Dans une union polygynique, les femmes se trouvent pour la majorité de cas, devant une impossibilité de choix. C'est le mari qui impose son choix. Il ne se soucie absolument pas de sa sensibilité, de son vécu. Donc, la femme ne peut qu'accepter, une acceptation résignée et apprise.

Cette résignation découle très souvent de deux facteurs importants : - le premier facteur serait peut-être de l'apprentissage social, culturel, du côté d'une transmission intergénérationnelle et transgénérationnelle. On a fait croire à la femme et à tous ceux qui ont cru que, religieusement, ou coutumièrement l'homme a droit à épouser plusieurs femmes ; c'est comme ça, et elle doit absolument y consentir. Donc, ma famille est d'accord, les parents seraient d'accord, la société d'accord, etc. – l'autre facteur est articulé sur une mauvaise interprétation de la religion qui frise la rumeur.

Ainsi, les femmes semblent terrassées par la peur. On leur a appris, depuis qu'elles sont petites qu'elles ne peuvent pas être supérieures à l'homme, qu'elles ne sont pas égales à l'homme, qu'elles ne peuvent pas revendiquer leurs droits face aux hommes, que l'homme est un puissant manipulateur et capable de les casser encore plus. Toutes ces croyances, ces clichés concernant les liens inter sexes interviennent violemment pour casser toute initiative de prise en charge d'elle-même et toute initiative de résolution des problèmes qu'elles rencontrent.

Donc, elles se résignent. On peut parler ici d'une résignation apprise. Même lorsqu'elle est confrontée à la décision du mari d'épouser une deuxième ou une troisième femme, on lui apprend à attendre : « attends, il va se calmer. De toute façon, les concubines, ça ne durera pas longtemps, il va l'abandonner ».

Pour confirmer ces propos, un jour dans mon bureau, une de mes collaboratrices est visitée par sa sœur, visiblement tourmentée. Elle l'était vraiment, larmes aux yeux, elle raconte à sa sœur l'aventure qu'elle connaît dans son foyer en ces termes : *« Mon mari devient rare à la maison, même les enfants commencent à me poser des questions sur la situation de leur père. Voulant savoir un peu plus sur le comportement de mon mari, j'ai appris qu'il entretient une autre femme avec qui ils attendent un enfant. J'ai pleuré toute la nuit et voulais, d'ailleurs, me quereller avec lui, mais j'ai décidé de venir*

vous en parler d'abord ». La réponse de sa sœur, ma collaboratrice, ne s'est pas fait attendre. Comme si elle était déjà préparée à l'avance. « Ne faites rien, ne lui demandez même pas au sujet de cette deuxième femme. Comme il n'a pas encore pris le courage de vous en parler, laissez-le ; et en plus, il faut savoir que les hommes sont comme ça, il faut patienter. Même si par hasard il vous en parle, ne faites rien, n'osez même pas quitter la maison, Occupe-toi de tes enfants et de lui-même ».

Malgré ces conseils, la pauvre femme est partie insatisfaite, affaiblie et étouffé parce qu'elle attendait le soutien et le ralliement de sa sœur et pourquoi pas de toute sa famille dans son combat contre la polygynie.

Le récit de la sœur de ma collaboratrice vient comme tant d'autres confirmer ici l'acceptation résignée et apprise de la femme de la polygynie. Mais, Il y a encore beaucoup de choses à travailler au niveau des femmes elles-mêmes, afin qu'elles repoussent de la manière la plus rigoureuse, ce genre de pratique. Quel que soit le contexte dans lequel la femme se place, il faut qu'elle apprenne à le repousser avec vigueur, mais encore faut-il qu'au niveau des familles, il y ait aussi du soutien. Ce qui est encore difficile à imaginer, parce que la source d'inhibition se trouve, en partie, à ce niveau.

Quand une personne (la femme) seule fait face à une société et qu'elle est en difficulté, qu'elle appelle sa mère, sa sœur ou n'importe quel autre membre de sa famille et que celui-ci lui dit : « *attends ma fille ou ma sœur, attends ça va passer, il faut que tu aies de la patience. Dans les couples il faut beaucoup de patience* ». Lorsqu'on est soutenu de cette façon, il y a deux cas de figure : - ou elle désarme et elle s'effondre, - ou elle s'oppose et on la considère comme folle. Pour ce deuxième cas, nous avons eu connaissance d'une telle situation. Profitant de la période de confinement décidée par les autorités de la République Démocratique du Congo, et la fermeture des écoles, églises et beaucoup d'autres activités, à partir du 20 mars 2020, pour lutter contre la pandémie de coronavirus, covid19, nous avons mis à profit notre temps pour la recherche. Au quartier Kassapa dans la commune Annexe, ville de Lubumbashi, nous avons rencontré une jeune femme d'une trentaine d'année qui lorsqu'elle avait appris que son mari avait une deuxième femme, s'était défendue en agressant son mari et sa coépouse. Elle avait même décidé de porter plainte pour protester contre la décision de son mari de s'engager dans une union polygynique. Mais, lorsque Son père, Pasteur de son état, fut informé, il a tenté de l'en dissuader en lui expliquant que selon la coutume elle doit accepter cette réalité. Et que, selon son père, la situation n'a rien de gênant. Il lui a même donné plusieurs exemples dans la famille et dans son environnement immédiat qui sont dans le mariage polygynique. Comme elle rejetait catégoriquement toutes ces recommandations et conseils qu'on lui a adressés et maintenait sa décision de refuser que son mari ait une deuxième femme, on l'a accusée de folie, on l'a maltraitée, elle a dû quitter le foyer familial, rechercher refuge chez un de ses amis et par après s'est retrouvé abandonné à son triste sort sans appui, sans soutien. Elle dit même être devenue le monstre de la famille.

2.2. L'absence totale de choix, l'angoisse et la souffrance de la femme

Un autre facteur qui sous-tend l'inégalité de droits entre les hommes et les femmes dans la polygynie, c'est l'absence totale de choix, l'angoisse et la souffrance. La femme est là, et elle n'a pas beaucoup de choix. Soit elle accepte de rester dans une union polygynique, soit elle s'en va. Comme elle ne veut pas s'en aller, il ne lui reste plus qu'à accepter. Elle peut parfois tomber dans le panneau de cette résignation obligée. Par exemple, lorsque le mari dit à sa femme : « *je vais me marier, la religion ou encore la coutume me le permet* ». Et la femme lui dit : « Eh bien, vas-y, si c'est ce que tu veux ». Elle souffre, elle sait qu'elle souffre, mais elle ne montre pas sa souffrance, elle fait

semblant d'acquiescer. Et, Lors de nos enquête, une femme qui a requis l'anonymat nous a dit : « *je n'étais pas du tout sûr qu'il allait le faire* ». *Mais, s'il le fait ? S'il le fait, ça devient un problème* ». *Et comment résoudre ce problème ? Soit je rapproche la nouvelle épouse, soit je m'en vais. Mais, en même temps, je ne peux pas m'en aller* ».

A ce stade, le problème devient particulièrement difficile à résoudre dans la mesure où elle ne peut pas s'en aller, car elle a des enfants, elle ne peut pas laisser une autre femme prendre sa place, elle ne peut aller car ce serait un échec dans son parcours et dans sa relation avec son mari. – un échec dans le sens où elle n'a pas pu se défendre, où elle a laissé une femme prendre sa place, et la prendre complètement. Elle est obligée d'étouffer sa grande souffrance parce qu'elle n'a pas le droit de la relever socialement. Car socialement la polygamie serait acceptée et admise. Elle est complètement effondrée, épuisée parce que n'ayant aucune ressource pour y faire face. Et même lorsqu'elle peut disposer de quelques moyens, ces moyens sont tout de suite évacués au nom de la religion, de la coutume, de la tradition, etc.

Elles sont également épuisées parce qu'elles sont confrontées à la séparation et que celle-ci déclenche l'angoisse de séparation, et ramène la personne vers une souffrance psychique qui a un effet catastrophique sur l'équilibre psychique. Déjà, la question posée ici : comment entrer dans cette polygynie, y-a-t-il une acceptation ? Nous ne croyons pas qu'il y ait une seule femme dans le monde qui puisse accepter d'avoir une coépouse voire deux ou trois coépouses. Et pourtant, pour bien des hommes, cela semble normal, une évidence. Et les hommes sont capables d'aller encore plus loin, demander même à son épouse de choisir elle-même une coépouse.

Même au nom de la religion, de la coutume ou de l'amour qu'elle a pour son mari, elle ne le fera pas de tout cœur. Non, elle le fait parce qu'elle est obligée de le faire. Elle le fait parce qu'elle sait que si elle ne le fait pas, les conditions dans lesquelles elle va se retrouver désormais seront encore pires. Si elle divorce elle aura un statut de divorcée, un statut social insupportable, insoutenable, et donc elle n'a pas beaucoup de choix. Et évidemment, elle agit de cette façon pour son propre narcissisme également.

A ces propos madame Ilunga Bernadette^{10*} du quartier Bongonga, dans la commune de Kampemba à Lubumbashi, nous a déclaré ce qui suit : « *je ne peux pas abandonner mes enfants entre les mains d'une autre femme. De quel droit je laisserai quelqu'un d'autre prendre ma place sans avoir un minimum de contrôle sur ce qui est en train de se passer ? Nous les femmes, nous souffrons, l'égalité ou la parité ne profite qu'aux hommes. Je ne sais pas, monsieur, si en tant qu'humain la femme peut, un jour, dire à son mari qu'elle veut avoir un deuxième époux, un autre homme ? Et pourtant les hommes le font aisément à leurs épouses* ».

Cette déclaration de Madame Ilunga est une réalité extrêmement importante et parfois insoutenable : la douleur, la souffrance éprouvée par les femmes n'est prise en compte ni par la société, ni par la famille, ni évidemment par le mari lui-même.

2.3. La polygynie une vie de ruse et de rivalités

Dans le cadre du mariage polygynique, l'autre souffrance quotidienne à laquelle les femmes sont confrontées, c'est d'être dans le contexte de coépouse, d'être là avec des coépouses. Partager le même espace, et occuper une place dans la hiérarchie de la polygynie : être la première, la deuxième, la troisième, voire la quatrième. Etre la plus jeune, la plus belle, la plus importante - pour des raisons multiples. Toutes ces postures

^{10*} Il convient de noter que tous les noms de personnes que nous avons utilisés dans ce texte sont des pseudonymes.

appellent une détermination considérable. Car être la plus importante, parfois, peut-être plus couteux qu'être la plus délaissée parce qu'il faut garder cette place-là, il faut passer son temps à se battre à la longueur de journées. C'est la une position extrêmement inconfortable.

Nous avons eu des témoignages extrêmement poignants de celle qui se trouvait dans la position de la première, personnage important jusqu'à ce que, plusieurs années après, apparait une jeune qui la détrône complètement, alors qu'elle essayait de mobiliser toutes ses ressources pour garder cette place. Madame Lomena, 45 ans, nous a dit ceci : *« plus de dix ans de mariage d'avec mon mari, on n'arrivait pas à avoir des enfants. Avec le temps, elle perdait de plus en plus de la valeur dans sa belle-famille, même auprès de son propre mari. Ce dernier a fini par prendre une deuxième épouse qui n'a pas tardé à lui faire des enfants, mais des filles. Avec ça sa vie devenait encore plus catastrophique. Elle se rappelle même qu'elle a été maltraitée non seulement par son mari mais aussi par ses belles-sœurs ; et, qu'elle devrait vivre avec la coépouse dans des conditions de rivalité, de jalousie, de provocation, d'insultes et d'humiliation permanente. Mais quelques années plus tard, elle a pu avoir un enfant, un garçon. Et d'autres enfants jusqu'en avoir cinq au total. Après ce moment, dira-t-elle, le fusil de mon mari et de toute la belle famille, a changé d'épaulé. Je suis redevenue la plus aimée, la plus choyée. La gardienne de secrets et des biens de la famille ».*

Le contexte de coépouse, dans une union polygynique, est un contexte de rivalité, de coups fourrés, de manipulations quasi permanentes. Un problème de blessure narcissique qui ne se pose pas seulement quand les femmes sont sur le même toit, mais qui se pose pratiquement dans les termes identiques même lorsqu'il y a décohabitation.

Avec tous les problèmes et toute l'énergie psychique qu'il faut utiliser pour maintenir une place auprès du mari, Madame KASALA, 47 ans, secrétaire de direction dans une entreprise minière à Lubumbashi, deuxième épouse de quelqu'un dont elle a gardé l'anonymat, nous a dit *« qu'elle s'épuisait à offrir des cadeaux pour maintenir son mari le plus possible près d'elle, mais elle remarquait que ça ne donnait pas forcément de résultats espérés. Elle disait qu'elle faisait ça pour ses enfants, afin que ses enfants voient leur père le plus possible. On ne se marie pas seulement pour l'argent, a-t-elle ajouté, il y a aussi l'amour et le souci de stabilité sociale. J'ai mon salaire qui me permet, quand même, de vivre. Je loue une maison ou je vis avec mes deux enfants et mon mari. Je l'ai aimé non pas parce qu'il avait assez des moyens, mais parce que je suis une femme, je dois me marier et surtout pour mon honneur. Vous savez tout ce qui se dit dans cette ville lorsqu'une femme n'est pas mariée. La situation de mon mari avec l'autre ou les autres femmes ne m'intéresse pas, l'essentiel est que mes enfants reconnaissent qu'ils ont un papa et que les gens sachent que je suis mariée. Je fais tout pour le mettre à l'aise et le rapprocher de moi et surtout de mes enfants ».*

Comme on peut le constater à travers les récits de vie de Mesdames KASALA et Lomeya, avec les exigences de la vie urbaine, les femmes sont de plus en plus disposées à s'inscrire dans une logique de la polygynie, de l'indépendance financière et d'autonomie sociale. La tolérance des femmes à l'égard de la polygynie est d'autant plus remarquable qu'elle est admise dans les mœurs comme si elle allait de soi. Cette logique sous-tend aussi l'idée selon laquelle le travail séculaire des femmes est vu dans la polygamie comme un véritable levier de l'économie domestique des ménages. Elles s'investissent au quotidien dans les travaux champêtres et de maraîchage pour subvenir aux charges de leur ménage. C'est donc à juste titre que l'on peut considérer avec Esther Boserup (1970) que la

polygamie est peu « coûteuse » et « rentable » pour l'homme¹¹⁹. Voire le rôle économique de la femme dans le ménage polygame, soutenue par Abdoulaye Bara Diop (1981)¹²¹⁰.

Par rapport à la valeur de la femme, à l'égalité des sexes et de droits, nous retenons que l'égalité entre l'homme et la femme en une union polygynique est difficile à établir malgré les efforts que ne cesse de consentir le gouvernement pour respecter les accords bilatéraux, les lois nationales et internationales. La marge de manœuvre des femmes reste toutefois limitée par les normes sociales et religieuses qui les consignent à des fonctions physiques liées à la maternité et au mariage et leur laissent peu de chance de choisir le régime de la monogamie.¹³¹¹

2.4. La polygynie, un cadre très codifié

Les rapports inter-conjugaux, dans le cadre de la polygynie sont très codifiés. L'utilisation de l'habitat, les cadeaux aux uns et aux autres, la vie sexuelle (organisation des tours ; c'est chacun son tour). Quand une épouse est dite « de tour », c'est elle qui prépare la cuisine. Elle peut mettre des aliments de types viagra dans l'aliment de son conjoint. Je suis responsable de la cuisine de mon époux, qui va m'être dévoué, ou qui va se comporter comme je le souhaite. Elle peut préparer l'atmosphère de la maison, parfumer la maison, border de petit pagne (équivalent de la lingerie féminine) qui favorise le désir de Monsieur¹⁴¹². Les tours, à Lubumbashi, sont de 2 à 3 jours, rarement d'un jour un jour.

Même si le mari cherche à rester juste et équitable envers ses épouses, les ressources des femmes peuvent varier suivant le revenu de leurs activités ou des transferts en leur faveur de la part de leurs parents et surtout de leurs enfants déjà adultes. Donc, Il y aura toujours de grandes inégalités entre les noyaux familiaux de chacune des épouses. Les enfants ne seront pas traités de la même façon, ils ne mangeront pas ou n'étudieront pas de la même façon. Le cas de Monsieur Paul, agent SNCC est révélateur.

Monsieur Paul a 63 ans. Il est marié à madame KAPINGA, sa première épouse depuis 40 ans et madame KEUSI, sa jeune épouse depuis 23 ans. Il est retraité. Sa deuxième se débrouille en faisant la couture, elle n'a pas assez de moyens. Les deux coépouses partagent la même résidence et cuisinent à tour de rôle. KAPINGA a des grands enfants qui travaillent et lui viennent régulièrement en aide, elle aussi issue d'une famille aisée. L'argent qu'elle obtient de ses enfants et des autres membres de sa famille, lui permet de bien s'habiller et de payer les charges relatives à sa cuisine quand c'est à son tour de préparer. Par contre, KEUSI dont les enfants sont encore très jeunes, qui a de maigres revenus de la couture peine à gérer sa cuisine, lorsque c'est son tour. D'ailleurs, il lui arrive de temps à temps de solliciter sa coépouse pour un prêt d'argent ou de denrées alimentaires. Conséquence, tous les membres du noyau familial connaissent la touche et le tour de chacune des deux même sans se référer au calendrier de l'union conjugale. Keusi se dit déprimée et stressée par cette situation.

De cette histoire de Kapinga et Keusi, nous comprenons comment l'inégale répartition des ressources économiques entre les coépouses renforce ou atténue leur

¹¹⁹ Boserup Esther, 1970, *Women's role in economic development*, George Allen and Uwin, Londres

¹²¹⁰ Diop Abdoulaye Bara, 1981, *La société Wolof : tradition et changement*, Karthala, Paris, 356p.

¹³¹¹ Antoine et Nanitelamio, 1991, 1996. (Antoine Philippe, Nanitelamio Jeanne, 1991, *More single women in african cities : Pikine, Abidjan and Brazzaville*. Population English selection, n°3, pp. 149-169. Antoine Philippe, Nanitelamio Jeanne, 1996, *Can polygyny be avoided in Dakar ?* in Courtyards, Markets, City Streets: Urban women in Africa. Edited by Kathleen Sheldon, Westview Press, Boulder, pp. 129-152.)

¹⁴¹² APPROCHE JURIDIQUE DE LA POLYGAMIE. LE MARIAGE POLYGAMIQUE EN DROIT INTERNATIONALE PRIVE. Par Cécile CORSO pp20-31

position par rapport au mari. Mais aussi, elle comporte des enjeux sociaux et économiques pour les coépouses. Pour Diallo (2005), cette situation cache des luttes les plus âpres, les ruses et les coups bas. Chaque fois que c'est son tour, la femme s'évertue à faire la meilleure cuisine possible. On reconnaît à chacune des épouses une main particulière¹⁵¹³.

En un mot, la position des épouses par rapport à leur mari dépend de leur capacité à développer les stratégies afin de mobiliser des ressources économiques et sociales. En effet, elles bénéficient d'un statut privilégié, par rapport à celui-ci, que quand elles sont actives et acquièrent une autonomie de gestion dans le ménage, parfois même décisionnaire. Cette situation est encore plus manifeste quand les coépouses ne cohabitent pas ensemble.

3. Les ramifications de la polygynie dans la vie des enfants et le développement des stratégies de survie.

Au début du mariage, on est souvent deux. L'époux et son épouse. Mais très vite les choses évoluent, les enfants naissent. Ces derniers seront dépendants des parents pendant plusieurs années. Il revient aux parents de leur apprendre la vie. Apprendre la vie, c'est aussi apprendre l'amour, le partage, l'altruisme, le foyer, le mariage, etc. Ainsi, ces parents apprendront à l'enfant à marcher, à manger, à saluer les gens, tout cela de manière explicite. Mais, il y a aussi ce que ces êtres, qui sont venus se joindre à eux, les enfants donc, apprendront de manière implicite, en voyant comment se comportent leurs géniteurs. L'enfant se fait une idée sur certaines choses de la vie par cette dernière forme d'éducation. Afin de comprendre les ramifications de la polygynie dans la vie des enfants et le développement de certaines stratégies de survie, nous avons abordé quelques adultes de Lubumbashi qui ont vécu ou vivent encore dans une famille polygynique.

A partir de l'interprétation de la culture, de la religion, de la tradition, les gens arrivent à être polygames. Donc, par la polygynie, l'homme a beaucoup d'enfants et devient important dans la tribu. Il multiplie les alliances, élargit le champ de son pouvoir et devient un personnage important de la cité. Il va avoir, certes plusieurs enfants, de fois jusqu'à vingt, trente, quarante alors que sa situation sociale et économique se dégrade au jour le jour. Parfois le père n'arrive plus à connaître les noms de tous ses enfants, à assurer le même degré d'affection et d'encadrement à tous. On est là devant une situation particulièrement difficile, douloureuse, où la carence paternelle ne peut produire que de stratégies de survie aussi bien pour les épouses que pour les enfants.

Dans cette étude, nous nous sommes appuyés essentiellement sur les témoignages des personnes adultes qui relatent leur vécu d'enfants. De ces échanges, nous avons retenu que, la première difficulté à laquelle les enfants issus du mariage polygynique sont confrontés se trouve dans leur rapport à leur mère. Ils sont les dépositaires de toutes les manœuvres que les mères engagent pour supplanter l'autre épouse et tout ce qui vient de l'autre épouse, y compris la fratrie. C'est-à-dire que le conflit inter-épouses est un conflit transmissible dans son intégralité à l'ensemble des enfants, créant au niveau de la fratrie des ruptures, des rivalités, voire de la violence.

Nous avons rencontré, au cours de nos enquêtes au quartier bel Air 2 dans la commune de Kampemba, précisément sur l'avenue de Mandariniers, une famille d'origine Kasaienne, dont une partie de la famille vivait à Lubumbashi, et une autre partie à Mbuji-Mayi dans la province du Kasai oriental. Le mari avait quitté son Kasai natal depuis plus

¹⁵¹³ Bios Diallo (2005), « *Un panier de crabe nommé polygamie* », afrik.com

de quinze ans ; et, est arrivé à Lubumbashi à la recherche du bien-être. La famille qui vivait à Lubumbashi n'a pas eu connaissance du fait que le mari était déjà marié à Mbuji-Mayi et avait même des enfants adultes. La femme de Lubumbashi ignorait donc l'existence de la coépouse. Monsieur Mwadiavita, c'est comme ça qu'il se nommait, s'était remarié normalement avec Madame Mulewa, qui était devenue, sans le savoir, sa seconde épouse. Ils ont vécu pendant plus de dix ans et ont eu trois enfants ensemble. Monsieur Mwadiavita se rendait de temps en temps à Mbuji-Mayi en congé ; et ou, pour faire les affaires. Il cachait tout, il faisait tout pour que ses enfants et épouses ne connaissent pas beaucoup de choses sur sa vie. Mais un jour, il est tombé malade alors qu'il était en congé à Mbuji-Mayi. Complètement épuisé par la maladie et sans espoir de vivre encore longtemps, il a raconté son histoire à son épouse et à ses enfants de Mbuji-Mayi afin qu'ils prennent connaissance de sa vie et surtout prennent alors contact avec leurs frères et sœurs vivant à Lubumbashi, au Katanga.

Il a donné à ses enfants de Mbuji-Mayi les coordonnées de son épouse de Lubumbashi. Un de ses fils a téléphoné à celle-ci, sans se présenter comme fils de Mwadiavita mais comme un de ses amis, pour l'informer que son mari était sérieusement malade. Elle demande de coordonnées pour aller le voir là où il se trouvait. Elle arrive sur les lieux, pour la première fois, malgré tant d'années de vie ensemble et se retrouve devant le fait accompli : Elle se rend compte qu'elle est chez son mari, qu'il est marié, qu'il a six enfants, tous adultes déjà. Ces derniers qui la voyaient pour la première fois, ne l'ont pas acceptée parce qu'elle rendait visite à son mari, mais, ils l'ont acceptée parce qu'ils voulaient savoir tout sur l'histoire de leur père ; et surtout dans le but de comprendre comment les biens seraient partagés. Elle était surprise, scandalisée. D'abord d'apprendre cette nouvelle uniquement quand le mari se trouve à la fin de sa vie. Mais comme le mari était très souffrant et surtout qu'elle se retrouvait loin de chez elle, elle s'est résolue de ne pas se mettre en colère tout de suite, elle était obligée de laisser sa colère pour plus tard. Elle a vécu l'enfer pendant pratiquement trois mois, dès son arrivée au chevet de son mari malade jusqu'à la fin de cérémonies funéraires. C'était le moment le plus infernal de sa vie parce qu'elle essuyait des injures matin et soir par la coépouse et même par les enfants de cette dernière. Ces enfants, qui voulaient prendre contact avec leurs demi-frères, l'ont traitée de tout : une intruse, voleuse de leur père, celle qui a volé les biens de leur père, celle donc qui a réduit les moyens de la famille. Dans l'amertume plus profonde sa seule arme était la patience, le silence. Aussitôt rentrer à Lubumbashi et après avoir cédé à l'autre famille de Mbuji-Mayi ce qui leur revenait sur les supposer biens de leur père, elle a finalement pris position : Plus de contacts entre les deux familles, elle a raconté à ses enfants toutes les humiliations subies à Mbuji-Mayi et même lors de partage de biens à Lubumbashi, chaque mot et geste est reporté aux enfants avec emphase.

De ce récit de la famille Mwadiavita, nous retenons que, très souvent dans la famille polygynique les frères et sœurs de deux bords arrivent à ne plus se sentir, à ne plus s'aimer ; chacun devient porteur de la colère maternelle, de l'humiliation maternelle. Chaque fratrie porte et dégage la violence maternelle contre toutes les personnes mises en cause par la mère.

Aussi, dans une union polygamique, non seulement les enfants deviennent les dépositaires de toute la frustration maternelle, mais deviennent aussi les dépositaires de l'attente d'émancipation de la mère. Ce qui signifie qu'ils ont la mission de sortir leur mère d'une situation de disqualification, de faire d'elle la plus visible, la mieux lotie, dans le lot des coépouses. Pour ce faire, ils ont la mission, pour certain, de bien travailler à l'école.

Madame Rose que nous avons rencontrée au bureau communale de la Kenya à Lubumbashi, nous rapporte qu'elle, ainsi que ses frères et sœurs avait vraiment la responsabilité de faire en sorte que leur mère s'en sorte et pour que leur mère s'en sorte, il

fallait qu'eux s'en sortent. Et pourtant elle n'était pas veuve, elle était dans une union polygynique. Elle se souvient que sa sœur aînée a dû arrêter ses études et avait commencé à vendre au marché, à se débrouiller pour que sa mère trouve à manger et que ses frères et sœurs puissent étudier et avoir un bon statut dans la société. Aujourd'hui, elle et trois de ses frères sont bien positionnés. Ils ont su améliorer la vie de leur mère mais aussi leurs propres vies.

Donc dans la polygynie, les enfants deviennent des militants de la cause maternelle. Ils s'investissent parfois d'une mission qui est au-delà de leurs moyens, en se mettant pour certains, à réussir à l'école et pour d'autres à travailler précocement possible, comme la sœur de madame Rose, à obtenir leur autonomie financière le plus tôt possible, avec l'objectif d'épauler la mère.

Pour certains pères, plus les enfants de la femme réussissent, plus il y a un gain d'importance pour la mère dans le rang des coépouses. Car la beauté a un temps, l'amour aussi, mais le reste se compense par des moyens matériels que la coépouse, par sa progéniture, est capable de ramener dans la famille. Sur ce, les enfants ont une très grande responsabilité à assumer pour permettre à leur mère une bonne place dans la hiérarchie conjugale et sociale.

Cependant, parmi les enfants issus de familles polygyniques que nous avons rencontrés, certains éprouvent un fort sentiment de malaise. Ils se sentent blessés dans leur identité, dans leur filiation, dans leur narcissisme. Ils expriment un état de vulnérabilité sociale, qui n'est pas sans rappeler un enfant orphelin de son père. Ils n'ont pas le sentiment d'avoir été entièrement soutenus, par leurs mères ni par leurs pères ni d'avoir un père soutenu par leur mère.

Kabwuit, un jeune homme de vingt-cinq, étudiant à l'Institut Supérieur de Statistique de Lubumbashi que nous avons rencontré nous a confié ce qui suit : *« Ma mère a été obligée de quitter son foyer lorsque j'avais cinq ans, à cause des souffrances qu'elle endurait lorsque mon père s'était marié à une deuxième femme qui lui a donné deux enfants avant que ma mère me mette au monde. Resté avec mon père, ce dernier m'a aussi abandonné. Il ne s'occupait pas de moi. Il ne payait même pas mes études, ne s'intéressait même pas à savoir si j'ai mangé ou pas, alors que mes demi-frères, eux étaient bien encadrés. J'ai évolué comme ça jusqu'à terminer mes études primaires avec de petits moyens que ma mère m'envoyait du village où elle était allée s'installer. La vie du village étant trop précaire et les obligations de son deuxième mariage ne l'ont pas permis de continuer à me soutenir. J'ai commencé à me débrouiller seul, c'est grâce aux amis, à de petits travaux que je fais par-ci par-là que je supporte mes études. Donc je vis comme un orphelin alors que mes deux parents sont encore en vie. J'ai vraiment une mauvaise image de la polygamie. Et, je ne voudrais pas, dans ma vie, que mes enfants vivent cette mauvaise expérience».*

Dans des familles polygyniques le lien entre les enfants et leurs pères témoigne que le père est souvent inconsistant ; sa présence est très éphémère, voire inexistante. Les enfants n'ont jamais rencontré le père, que ce soit en tant que support affectif ou support matériel, tel est le cas de Kabwuit que nous venons d'évoquer. Ce n'est pas seulement pour ceux issus des familles pauvres, mais aussi pour ceux à moyens réduits. Les plus lotis parviennent, généralement, à compenser d'une façon ou d'une autre. Mais quand vous avez à la fois un polygame et un pauvre par-dessus le marché là vous avez la misère. Comptabiliser un grand nombre d'enfants, sans avoir les moyens de subvenir à leurs besoins, constitue un comportement irresponsable voire condamnable. Ce comportement accentue la pauvreté, nuit à l'éducation, empêche l'épanouissement des enfants et des familles et leur intégration sociale.

Si du côté des pères, nous avons des pères complètement absents, ayant un peu de rencontres avec leurs enfants peu de présence physique, peu de présence matérielle, qui renvoient les enfants du côté des mères et parfois même renvoient toutes les responsabilités aux mamans, il y a encore des sérieux problèmes : ensuite, lorsqu'on a une mère qui serait en souffrance et qui exercerait une emprise psychique sur l'enfant par le biais de sa propre souffrance, de ses attentes, de ses propres désirs d'émancipation et, qu'on demande à cette mère de remplir les fonctions de père, assurer une bonne éducation à un enfant dont elle dépend affectivement, familialement et socialement, cette éducation sera particulièrement difficile par le fait que la mère éprouve une rancune à l'égard de ce père (son mari). Non seulement parce que celui-ci est inconsistant dans le champ de la réalité, mais également parce qu'il est évacué du champ symbolique par une mère qui ne lui accorde pas de place, qui est la sienne, qui la dénie. C'est donc une situation particulièrement difficile et complexe pour le développement de l'enfant. Beaucoup d'enfants aujourd'hui se trouvent dans cette situation. Ils ont développé une haine, voire une indifférence vis-à-vis de leurs pères et de toute la famille paternelle. La société congolaise en particulier et mondiale en général doit encore au regard de tout ceci réfléchir sur le maintien ou non de la polygynie.

4. Conclusion

Considérée souvent à tort comme un modèle dépassé et en voie de disparition dans plusieurs pays, la polygynie, reste cependant une réalité sociologique vivante en RDC. Bien qu'interdite par le code de la famille, on observe cependant une augmentation de la polygynie surtout en milieu urbain, car de nombreuses jeunes filles souhaitent entrer dans la polygynie pour des raisons de couvertures économiques et sociales. La polygynie est contraire à l'égalité des sexes et peut avoir de si graves conséquences affectives et financières pour la femme et les personnes à sa charge. Néanmoins, l'idée de l'interdiction immédiate de la pratique de la polygynie est peu populaire ; en effet, on craint les effets nuisibles qu'une telle interdiction pourrait avoir sur les mariages polygyniques déjà existants, sur les unions qui pourraient avoir contribué à sortir des femmes de la pauvreté et, dans une moindre mesure, sur les enfants issus de ces mariages.

En outre, dans la création du consensus en regard de l'interdiction ou non de la polygynie, il est important de tenir compte de la place des femmes dans chaque contexte et de reconnaître l'importance que la culture et la religion peuvent avoir dans leur vie. Toutefois, comme pour bon nombre de pratiques culturelles et religieuses qui portent préjudices aux femmes, les moyens choisis pour abolir la polygynie, s'ils sont retenus, doivent tenir compte du milieu de vie des femmes. Et même, dans le cas où ce consensus pour contrer la polygynie arrivait à manquer, cela ne veut pas dire que de plus en plus de gens s'accordent pour dire que la polygynie est une forme de discrimination et est incompatible avec l'égalité de droits sociaux de l'homme et de la femme.

5. BIBLIOGRAPHIE

- Antoine P., Nanitelamio Jeanne, 1991, *More single women in african cities* : Pikine, Abidjan and Brazzaville. **Population English selection**, n°3, pp. 149-169.
- Antoine, P., Nanitelamio Jeanne, 1996, Can polygyny be avoided in Dakar ? in Courtyards, Markets, City Streets: **Urban women in Africa**. Edited by Kathleen Sheldon, Westview Press, Boulder, pp. 129-152.
- Corso, C. « approche juridique de la polygamie. Le mariage polygamique en droit internationale prive ».in *Les actes de la journée d'étude du 30/5/2013 au sujet de la polygamie*, pp20-31

- Boserup, E., 1970: *Women's role in economic development*. George Allen and Uwin, Londres.
- Courson, J.P, 1982, « Les ménages n'auront plus de chef », In *Economie et statistiques*, n° 149, Novembre. pp.47-55.
- Diallo Bios, 2005 : « *Un panier de crabe nommé polygamie* » Afrik.com
- Diop Abdoulaye, B., 1981: *La société wolof : tradition et changement*, Paris, Karthala, 356 p.
- Fainzang, S. et Journet, O., 1988, *La femme de mon mari. Anthropologie du mariage polygamique en Afrique et en France*, Paris, L'harmattan, 172 p.
- Laslett, P., Chamoux, A., 1972 : La famille et le ménage : approches historiques, In *Annales Economies, Sociétés, Civilisations*, pp 847-872.
- Maura, S., 2003 “*The Challenge of Post-Modern Polyamory: Considering Polygamy*”, Capital University Law Review, n°31-3, p. 439-563
- Thibaut (de) S.P., Deney, A. et Monso, O., 2004 : « Ménage et chef de ménage : deux notions bien ancrées » in *La découverte, Travail, genre et sociétés*, n° 11, 63-78
- Najat Vallaud Belkacem, 57^e session ONU, cité par Cheffi Brenner ADANLETE dans *Les actes de la journée d'étude du 30/5/2013 au sujet de la polygamie*
- RDC, loi modifiant et complétant la loi n°87-010 du 1er aout 1987 portant **code de la famille**
- RDC, **Constitution de la République Démocratique du Congo**, 18 février2006
- Sadio Ba GNING, « Polygamie : Ménage unique, pluriel ou complexe », in UEPA, **6^e Conférence Africaine sur la population**, Ouagadougou, Burkina Faso, 5-9 décembre 2011.